

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 03 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 janvier 2022, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	49

CONVOCAATION

Datée	Du 28/01/22
Affichée	du 28/01/22

OBJET

Modification du nombre de  
membres au Conseil  
d'Administration du Centre  
Intercommunal d'Action  
Sociale

Monsieur Jean-Marie GOUSSIN a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maité GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Charlene RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET  
Virginie VIOLET a donné pouvoir à François CARBONELL

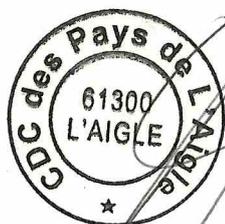
Acte rendu exécutoire après  
publication le 11 février 2022

**Représentés :** Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL  
Guy MARTEL représenté par Xavier COLLET

**Absents excusés :** Alexandra DEPARIS-AUBRIL  
Nadège TROUILLET  
François HUREL  
Fabrice GLORIA

**Absents :** Pascal SUARD  
Serge GODARD

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur le Président expose que lors de la séance du 23 juillet 2020, le Conseil Communautaire a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) à 12 membres élus et 12 membres nommés.

Depuis l'élection et la nomination de ses membres, deux démissions ont été adressées au Président, l'une provenant des membres élus, Monsieur Jean-Guy GRANDIN, et l'autre des membres nommés, Madame Ophélie SABBAHI en qualité de représentante des associations de retraités et personnes âgées.

L'article R123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que pour les Centres Intercommunaux d'Action Sociale, en cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège.

Concernant les membres nommés, après avoir procédé à un avis de publicité de la vacance du siège, aucun candidat ne s'est manifesté.

Devant cette difficulté et considérant, d'une part, qu'un siège est vacant dans chacun des collèges (membres élus - membres nommés) et, d'autre part, que les associations de retraités et personnes âgées sont représentées au Conseil d'Administration par deux autres personnes que Madame SABBAHI, Monsieur le Président propose de modifier le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du CIAS en fixant à 11 les membres élus et 11 les membres nommés.

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R123-29,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-077 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 fixant à 12 le nombre de membres élus et à 12 le nombre de membres nommés du Conseil d'Administration du CIAS et décidant d'un scrutin uninominal,
- Vu la délibération n° 2020-09-17-118 du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2020 portant élection des membres élus du Conseil d'Administration du CIAS,
- Vu l'arrêté du Président n° A2020-09-22-017 en date du 22 septembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du CIAS,
- Considérant la démission de Monsieur Jean-Guy GRANDIN, membre élu du Conseil d'Administration du CIAS,
- Considérant la démission de Mme Ophélie SABBAHI, membre nommée du Conseil d'Administration du CIAS en qualité de représentante des associations de retraités et personnes âgées

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS en fixant à 11 les membres élus et à 11 les membres nommés.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après  
 publication le 11 février 2022

Le Président,  
 Jean SELLIER

